

Toulouse, le 18 juin 2026

Arrêté n° A18 – 2026

Portant délégation de fonction à Madame Lauriane BOULP

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : délégation de fonction est donnée à Madame Lauriane BOULP, quatrième Vice-Présidente de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Monsieur Jean-Louis REMY en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- relevant des relations usagers,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale des Coteaux du Touch lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : Ressources humaines et des relations sociales, Finances, Achats et énergie, Qualité et protection de la ressource, Eau potable, Assainissement collectif, Eau brute, Milieux aquatiques, Assainissement non collectif, Eaux pluviales et de ruissellement, Prospective, Démarche qualité, Numérique, Stratégie patrimoniale, Communication et relations institutionnelles, Coopération décentralisée ;

Article 2 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lauriane BOULP, délégation est donnée à Madame Céline LAFONT, cinquième Vice-Présidente de Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président

